

Congrès du SNALC Paris, Créteil, Versailles
13 mars 2025

LETTRES CLASSIQUES

Chères et chers collègues,

Voici un condensé des liens et informations à retenir de notre congrès Lettres classiques du 13 mars 2025, organisé par le SNALC à l'École Boule à Paris.

I - LE JURIDIQUE : NOS DROITS

AU COLLÈGE

1) Article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000030615297/2016-09-01/>

2) Circulaire du 24 janvier 2018 (mais seulement *circulaire* donc les CDE ont tendance à s'asseoir dessus) : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo4/MENE1802241C.htm>

- Elle rappelle les horaires en collège et lycée
- Ouverture à tous les élèves, cumul d'options possible :
« *Aucune procédure de sélection ou de tirage au sort ne saurait être envisagée : les LCA doivent pouvoir bénéficier à tous les élèves intéressés.* »
- Horaires non dissuasifs
- Priorité de l'enseignement aux profs de LC, puis certification
« *Les élèves intéressés par l'enseignement facultatif de LCA et leur famille prennent l'engagement de suivre cet enseignement sur toute la durée du cycle à partir de leur intégration (celle-ci pouvant intervenir à tout moment du cycle).* »

3) Article 5 de l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant celui du 19 mai 2015 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049286467>

Le a) de l'article 7 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« *a) Les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, à raison d'au moins une heure hebdomadaire et jusqu'à deux heures en classe de cinquième et d'au moins deux heures hebdomadaires et jusqu'à trois heures pour les classes de quatrième et de troisième.* »

N.B. : Dans cet arrêté, seuls les articles concernant les groupes de niveaux ont été abrogés par le Conseil d'État. L'article qui garantit nos horaires réglementaires a été maintenu.

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/la-poursuite-des-groupes-de-besoins-au-college-a-la-rentree-2025-necessite-un-decret-du-premier-ministre>

Vous trouverez le détail de la décision en bas de page du site du Conseil d'État ci-dessus. Page 13 pour la décision précise. L'article 5 sur les langues anciennes n'est pas concerné.

AU LYCÉE

1) Pour la classe de seconde :

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037202776>

2) Pour 1ère et Terminale :

Annexes de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées (en première et terminale) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037202800>

- Confirme les horaires des enseignement optionnels « LCA : latin » et « LCA : grec » : 3 h / semaine (mais ne donne aucune précision sur le « financement » de ces options)
- Précise que ces enseignements optionnels Latin / Grec peuvent être choisis en plus d'un l'enseignement optionnel suivi par ailleurs (on peut donc cumuler ces options)
- Annonce la création en première d'un enseignement de spécialité « Littérature et LCA » (3h)



II - LE PÉDAGOGIQUE : NOTRE ENSEIGNEMENT

FORMES ET SENS DE NOTRE ENSEIGNEMENT

1) Les injonctions pédagogiques : le texte authentique, mirage pédagogique

Fichiers joints :

- a) une "séquence" institutionnelle : Plaute en 5^e ou l'authentique imposture d'une pédagogie hors-sol.
- b) des textes authentiques en russe et en japonais. (Pouchkine et haïkus). Que peut-on apprendre ainsi ?

2) L'enseignement traditionnel : transmettre les cours que nous avons reçus.

Fichiers joints :

- a) un exemple de cours simple et efficace. Support de cours créé, lors de notre congrès en 4 min, à partir d'un manuel de 1970, en le modernisant un peu.
- b) des scans de qualité qui permettent de faire des cours de langue qui englobent la culture, et non l'inverse. Nos cours ne sont pas des "brushings culturels".
(Ces scans sont disponibles en suivant le lien Gros fichier que vous allez recevoir)
- c) la collection Magnard et quelques autres pour le latin et le grec.

3) Former des latinistes et des hellénistes

À ceux qui vous disent que ces méthodes traditionnelles ne fonctionnent qu'avec les bons élèves, répondez-leur : c'est avec elles que les élèves deviennent bons.

Faire des cours de haut niveau pour former ceux qui prendront notre place.

MERCI ENCORE de votre présence.

À bientôt !

Cécile DIENER-FROELICHER, responsable nationale SNALC Lettres classiques
& Arnaud FABRE, responsable SNALC Lettres classiques - Académie de Créteil

lettresclassiques@snalc.fr

